

guidé les débats sur ce projet de loi à la Chambre, mais il a bénéficié, il le reconnaîtra, j'en suis sûr, de beaucoup d'aide des députés de l'opposition pour en faire une mesure législative viable et acceptable.

Sauf erreur, la rationalisation signifie que les chemins de fer doivent être dédommagés pour tous les services qu'ils rendent et qu'ils doivent être en mesure de payer pour tous les services qu'ils achètent. L'article 1 souligne ce fait lorsqu'il déclare qu'un:

... système économique, efficace et adéquat de transport utilisant au mieux tous les moyens de transport disponibles au prix de revient global le plus bas est essentiel à la protection des intérêts des usagers des moyens de transport et au maintien de la prospérité du développement économique du Canada.

Je le répète, le ministre a assez bien réalisé cet objectif. Il s'est assuré qu'aux termes de ce projet de loi, les chemins de fer et les autres moyens de transport seront justement indemnisés pour les services qu'ils offrent et seront en mesure de payer pour les services qu'ils obtiennent. Il y a une seule exception: le ministre a omis d'insérer une disposition obligeant le Pacifique-Canadien à payer des impôts aux municipalités de l'Ouest canadien et des provinces Maritimes.

Pour remédier à cette omission, je me propose de présenter un amendement plus tard qui se lira ainsi:

Que l'article 1 soit modifié par la renumérotation de l'alinéa b) comme article 1 b) (i) et par l'addition du nouveau sous-alinéa (ii) suivant:

(ii) que chaque moyen de transport supporte, autant que possible et sans préjudice à aucun autre moyen, une juste part du coût des services du gouvernement local dans les municipalités desservies par le moyen de transport; et

De cette façon, le Pacifique-Canadien paierait des impôts fonciers normaux à toutes les municipalités traversées par ses lignes. Le ministre a reconnu qu'il fallait qu'il en soit ainsi car, en septembre de l'an dernier, en parlant du National-Canadien, le chemin de fer de l'État, il a dit, comme en fait foi la page 8210 du hansard du 8 septembre:

Dans le cas des chemins de fer appartenant au gouvernement, mis à part les autres secteurs du réseau du National-Canadien, la coutume a voulu que ce dernier verse des subventions en guise de taxes. Voulant contribuer à l'organisation rationnelle et à l'égalité de traitement pour toutes les régions du pays, le gouvernement se propose, lorsque cette mesure aura été adoptée, d'ordonner

[M. Ballard.]

au National-Canadien de faire des paiements aux municipalités comme s'il était imposable. Nous en avons le pouvoir sans adopter de mesure expresse.

Le ministre a reconnu la responsabilité du chemin de fer de l'État et j'espère qu'il acceptera mon amendement, admettant ainsi que le Pacifique-Canadien doit aussi payer des impôts aux municipalités que ses voies traversent.

Le Pacifique-Canadien est exempté d'impôts fonciers depuis 1881 lorsque le gouvernement fédéral a signé une entente avec le Pacifique-Canadien. Les provinces de l'Ouest n'ont pas signé cette entente. Lorsque les Territoires du Nord-Ouest ont été répartis en deux provinces en 1905, l'Alberta et la Saskatchewan ont hérité de cette entente du gouvernement fédéral. Il s'ensuit que les municipalités ont à subir une situation sur laquelle elles n'ont aucun contrôle.

Dans une étude faite par la Fédération des maires et des municipalités, on a calculé que la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, qui est desservie par les chemins de fer Nationaux, perd environ \$115,249 quant aux impôts payés par le National-Canadien. C'est la différence entre ce que ce dernier paiera en impôts après l'adoption de ce projet de loi comparativement aux subventions qu'il versait dans le passé. La ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, perd ainsi \$97,058, celle de Sydney, en Nouvelle-Écosse, \$18,516, Halifax \$311,210 et la situation n'est guère différente dans toutes les villes traversées par les voies du Pacifique-Canadien.

● (9.20 p.m.)

En ce qui concerne ma propre ville, Calgary, je dirais que si la compagnie du Pacifique-Canadien était tenue de verser les impôts normaux—comme tout contribuable de Calgary—cette compagnie paierait environ \$739,000. Autrement dit, avec des subventions de \$49,000, au lieu d'impôts Calgary perd \$690,000 sur la perception globale d'impôts que devrait lui verser la compagnie du Pacifique-Canadien. Si cet amendement était adopté, on estime à deux millions et demi ou trois millions de dollars le montant que les provinces de l'Ouest percevraient en impôts du seul Pacifique-Canadien. Cela aurait un effet prodigieux sur certaines municipalités. Je pourrais dire que Calgary est privée d'un montant d'impôts plus considérable que toute autre municipalité visée par l'amendement. Nous déplorons non seulement notre manque à gagner depuis 1881, mais encore la mollesse qui permet aux chemins de fer de ne pas aménager leurs propriétés de manière convenable, en fonction de la ville qu'ils traversent.